

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 17 novembre 1950.

N° 3179/A.I.

OBJET:

Demande prêt.



Au Chef RUTAREMARA,

Au nommé KABERUKA Dominique,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que suite à votre lettre à Monsieur le Résident du Ruanda concernant un prêt de 15.000,- francs pour la construction par le nommé KABERUKA d'un magasin, celui-ci me prie de vous communiquer ainsi qu'au nommé Kaberuka qu'il ne peut prendre en considération cette demande de prêt. Les crédits consentis ne pouvant être utilisés que pour lutter contre la crise des logements et les taudis et non pour favoriser des commerçants bénéficiant déjà d'une situation aisée.

Pour l'Administrateur Chef du Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant, J.KIRSCH,

Minute